### **COMMUNE DE MOISSAC**

# ARRONDISSEMENT DE

# CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 4 Juin (04/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI. **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoints,

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), Conseillers Municipaux.

#### **ETAIT EXCUSE:**

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

#### **ETAIT ABSENT:**

M. Mathieu RICHARD, Conseiller Municipal.

Madame Pierrette ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

# REÇUALA SOUS-PRÉFECTURE LE - 9 JUIN 2015 CASTELSARRASIN - 82

#### **PERSONNEL**

04 – 04 Juin 2015

DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rapporteur: Mme ROLLET

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret N° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de moins de 350 agents.

Monsieur le Maire propose de :

- 1° FIXER, à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants
- 2° DECIDER, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

#### 3° DECIDER,

- Le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- d'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire telle que décrite ci-dessus,
- d'ABROGER toute délibération antérieure se rapportant au même objet,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 5 juin 2015

Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE LE

9 JUIN 2015

CASTELSARRASIN - 82

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :